Motion construite en assemblée générale des personnels engagés dans la formation initiale des enseignant·es et CPE de l'académie de Grenoble
6 mai 2024

En quinze ans, la formation des enseignant·es/CPE a connu pas moins de trois réformes d'envergure, toutes menées au pas de charge et avec des conséquences importantes sur le travail des personnels et le fonctionnement des institutions qui s'y investissent. Aujourd'hui, c'est une quatrième réforme qui nous est imposée verticalement et dont les informations nous parviennent au compte-gouttes.

Nous dénonçons la **violence du projet de réforme tel que connu à l'heure actuelle**. Nous sommes particulièrement en désaccord avec les points suivants.

- Gouvernance et liberté académique

Cette réforme est menée de façon autoritaire et descendante sans aucune concertation des partenaires sociaux et de l'ensemble des acteurs impliqués dans la formation (Inspé et UFR), et ce au mépris de leur expertise. **Cela constitue une négation de nos compétences.**

Nous sommes inquiets du modèle de gouvernance esquissé, d'un recrutement de « personnels choisis » et de la prescription de maquettes nationales. Cela sous-tend un renforcement de la place du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, au détriment de celui de l'Enseignement supérieur et de la recherche, qui **impliquerait une remise en question inédite de nos libertés académiques consacrées dans les textes de loi.**

- Mépris des personnels

Les personnels sont épuisés par l'enchaînement de réformes réalisées dans l'urgence sans bilan des précédentes, sans concertation, et sans reconnaissance de leur implication et de leur expérience. La perspective d'un turn-over accéléré avec des « personnels choisis » est irrespectueuse et anxiogène. Nous, personnels enseignants, techniques et administratifs, avons été en première ligne pour mettre en place les conséquences des réformes : mises en œuvre en parallèle d'anciennes et nouvelles maquettes de formation impliquant des années transitoires, et gestion d'étudiant·es de statuts différents. **Un tel traitement des personnels relève de la maltraitance institutionnelle**.

- Régressions

L'utilisation du vocable symbolique « École normale » traduit une vision passéiste de ce qu'est la formation des enseignant·es et CPE. **Cette réforme irait à l'inverse de ce qui a été développé depuis 15 ans** : dimension universitaire de la formation, collaboration entre ses différents acteurs, liens avec la recherche, et prise en compte de compétences didactiques et pédagogiques dans les épreuves des concours.

- Calendrier irréaliste

Cette réforme est **imposée à marche forcée avec un calendrier intenable et sans prise en compte des problèmes de mise en œuvre** d'une préparation sérieuse aux concours 2025 : nécessité de moyens financiers et humains supplémentaires, impossibilité de modifier des maquettes de licence dans le cadre de leur habilitation quadriennale et temps trop contraint d'ici la rentrée 2024.

Si nous soutenons un déplacement des concours en L3 et une rémunération significative des étudiant·es sur les deux années de Master, la réforme est inacceptable dans ces conditions. Nous demandons l'ouverture d'une **large concertation** entre les ministères de tutelle (MENJ et MESR), les organisations syndicales, les instances représentatives du monde universitaires et les acteurs de la formation, afin de **prendre le temps de construire une formation de qualité** pour les futur·es enseignant·es/CPE de notre société.

Nous appelons ainsi l'ensemble des parties prenantes, personnels, institutions, etc. investies dans la formation des enseignant·es/CPE à se mobiliser dans ce sens.

Motion construite en assemblée générale réunie le 6 mai 2024 et votée plus largement par les personnels engagés dans la formation initiale des enseignant·es et CPE de l'académie de Grenoble.